

Madame, Monsieur,

Objet : Adhésion à la Charte partenariale pour la reprise d'activité des chantiers du Bâtiment

La France fait face à une crise sanitaire sans précédent, liée au Covid-19, qualifiée le 11 mars dernier par l'OMS, de « pandémie ».

Les conséquences économiques et sociales, sur la durée, sont désastreuses pour l'économie régionale, sachant que l'activité du secteur du bâtiment, portée par tous les acteurs de la filière, représente plus de huit milliards de chiffre d'affaires dans les Pays de la Loire.

Les acteurs de la filière du bâtiment des Pays de la Loire, veulent redémarrer leurs activités et leurs chantiers, dans le respect des nouvelles contraintes sanitaires, réglementaires et techniques, imposées par la crise.

Dans ce contexte, conscients des impacts économiques, organisationnels, humains, l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire représentant les organismes HLM et les acteurs de l'accession aidée, l'Ordre des Architectes, la FFB des Pays de la Loire et la CAPEB des Pays de la Loire ont signé le 6 mai une charte partenariale témoignant de leur volonté de collaborer à la recherche de solutions solidaires, partagées et responsables, à la gestion de la crise du Covid-19 afin d'en atténuer ses conséquences sur les tous les maillons de la chaîne de la construction.

Ainsi, cette charte a vocation à faciliter le dialogue entre les acteurs pour aboutir à des solutions équilibrées, préservant les intérêts économiques de chacun, limitant au maximum les situations pouvant conduire à des contentieux futurs, et avoir un réel effet levier pour la reprise de l'activité bâtiment dans les Pays de la Loire.

Si, en tant qu'acteur de l'Acte de Construire, vous souhaitez vous associer à cette initiative et adhérer à cette Charte, vous pouvez nous retourner le document joint, accompagné de votre logo, votre engagement sera pris en compte et apparaîtra sur une page dédiée en cours de création.

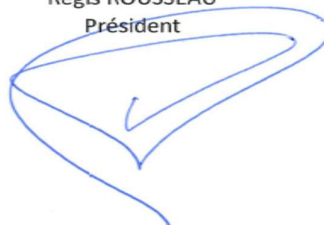
Espérant que vous nous rejoindrez sur cette initiative.

Michel BROCHU
Président



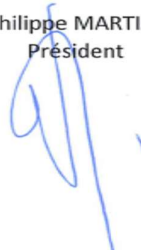
CAPEB Pays de la Loire

Régis ROUSSEAU
Président



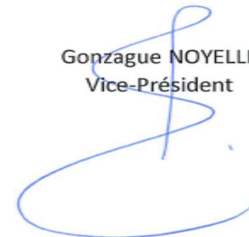
FFB Pays de la Loire

Philippe MARTIAL
Président



Conseil Régional de
l'Ordre des Architectes
Pays de la Loire

Gonzague NOYELLE
Vice-Président



USH Pays de la Loire

Adhésion à la Charte partenariale pour la reprise d'activité des chantiers du Bâtiment

Je soussigné,, en tant que....., représentant de.....déclare adhérer à l'esprit et aux engagements de la Charte partenariale pour la reprise d'activité des chantiers du Bâtiment mise en place entre les organismes HLM et acteurs de l'accession aidée, l'Ordre des Architectes, la FFB des Pays de la Loire et la CAPEB des Pays de la Loire.

Fait à le.....

Adhésion à adresser, ainsi que votre logo, à petitec@paysloire.ffbatiment.fr, vous apparaîtrez en tant d'adhérent à la Charte et vous pourrez le faire apparaître sur votre site internet